

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Droits civil, fiscal et social
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 71 31 18 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

27/08/02

DROITS CIVIL, FISCAL et SOCIAL
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant en développant sa capacité d'agir de manière autonome:

- d'acquérir les compétences de base dans le domaine des droits civil, fiscal et social;
- de développer l'utilisation judicieuse du langage approprié;
- d'adapter ses connaissances à l'évolution de la matière;
- d'identifier, de définir et de caractériser les personnes ressources et des outils de référence utiles à la résolution de problèmes simples.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que *les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.*

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent des capacités prérequis suivantes :

- **comprendre** un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond;
- **émettre** de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos du texte.

Titres pouvant en tenir lieu :

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
droit civil	CT	B	13
Droit fiscal	CT	B	32
Droit social	CT	B	19
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX X	P	16
		Total des périodes	80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Face à des situations courantes issues de la vie professionnelle relatives aux droits civil, fiscal et social, en disposant d'une documentation appropriée,

- de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles de droit, tels que :
 - les différents sens du mot "droit",
 - les sources du droit et ses subdivisions,
 - les caractéristiques et compétences des différentes juridictions de l'ordre judiciaire ;
- de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles des droits tels que :
 - en droit civil**
 - la personnalité juridique,
 - la capacité,
 - le mariage,
 - le bail commercial,
 - en droit fiscal**
 - les finances publiques,
 - les impôts directs et indirects,
 - les grandes dépenses admissibles,
 - le calcul de l'impôt (par des exercices graduels et continus),
 - en droit social**
 - le statut social du travailleur,
 - la sécurité sociale,
 - les conventions collectives du travail
- à partir de situation concrètes (l'aspect pratique des exemples sera privilégié),
 - de résoudre des problèmes relevant du droit civil (identification, analyse et proposition d'une solution),
 - de remplir les déclaration à l'IPP et à la TVA tout en comprenant les implication concrètes des actes posés,
 - de reconnaître et d'utiliser des documents tels que : registre du personnel, contrat de travail, fiche de salaires, état des salaires, fiches fiscales, état des prestations pour un secrétariat social, input et encodage des salaires, ...

5. CAPACITES TERMINALES.

En disposant d'une documentation choisie :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, de manière autonome, de résoudre un problème simple relatif aux droits civil, fiscal et social auquel il pourrait être confronté soit dans sa vie professionnelle et plus particulièrement :

- d'identifier le problème;
- de l'analyser et d'en déterminer les implications légales en cause;
- d'identifier les personnes ressources et les outils de référence utiles à la résolution du problème et y recourir de manière judicieuse.

Le degré de maîtrise sera atteint si la solution est judicieuse, cohérente et argumentée, dans un langage clair, précis sur le plan technique.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

1010 Bruxelles , le 12 Sep 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

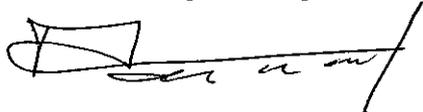
Unité de formation : DROITS CIVIL, FISCAL ET SOCIAL (CONVENTION C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 713118U21V0
Domaine : 703 Economie:droit,assurances

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans